

COMPTE-RENDU

Réunion du Bureau de la CLE SAGE BLV

Jeudi 15 novembre 2012 à 16h00 à Saint-Barthélemy

Ordre du jour de la réunion

1. Approbation du compte-rendu du Bureau du 20 septembre 2012
2. Demandes complémentaires à Artelia relatives au rapport de phase 4 de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables
3. Bilan des réunions complémentaires relatives à l'étude des zones stratégiques pour l'alimentation en eau potable de la nappe de Bièvre Liers Valloire
4. Préparation de la prochaine réunion de la CLE
5. Avis sur la délimitation du périmètre du SAGE Molasse Miocène du bas Dauphiné et alluvions de la plaine de Valence
6. Demande de soutien de la commune d'Izeaux relatif à un centre d'enfouissement des déchets
7. Question diverses

Synthèse

- Le compte-rendu du Bureau du 20 septembre 2012 est approuvé.
- La note présentant les demandes complémentaires relatives au rapport de phase 4 de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables, amendée lors de la présente réunion, sera transmise à Artelia. Une rencontre sera ensuite organisée entre les pisciculteurs, Artelia et des représentants de la CLE.
- Les remarques faites lors des réunions complémentaires relatives à l'étude des zones stratégiques pour l'alimentation en eau potable de la nappe de Bièvre Liers Valloire sont validées. Cette étude sera présentée lors de la prochaine réunion de la CLE pour validation.
- Il est émis un avis favorable sur le rattachement de la commune de Quincieu au SAGE Molasse et sur son retrait du SAGE Bièvre Liers Valloire.
- Un courrier de soutien sera transmis à la commune d'Izeaux.

1 Approbation du compte-rendu du 20 septembre 2012

Salvatore San Filippo souhaite indiquer qu'il a transmis des informations sur les castors au Secrétariat de la CLE. Ces informations seront transmises à tous les membres du Bureau.

➤ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

Il est mis en ligne sur le site <http://www.sage-bievre-liers-valloire.fr>

2 Demandes complémentaires à Artelia relatives au rapport de phase 4 de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables

Freddy MARTIN-ROSSET explique que suite à la présentation des résultats de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables, les représentants des pisciculteurs ont transmis des remarques présentant

les points de l'étude qu'ils contestaient. Les pisciculteurs sont venus présenter à quelques élus du Bureau leurs remarques. Lors de cette réunion, il a été décidé de suspendre la réunion de la CLE où devaient être présentés les résultats de l'étude volumes prélevables et de préparer une note posant des questions complémentaires à adresser au bureau d'étude Artelia.

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente la note qui a été transmise avec la convocation pour la réunion du Bureau. Elle indique que Christian NUCCI l'a informé qu'il était d'accord avec les éléments de cette note.

Laurent MURGAT rappelle que le rapport de phase 4 met l'accent sur l'impact des piscicultures sur les sources en concluant que ce serait les pompages des piscicultures qui assècheraient les sources. Il souhaite rappeler que les sources sont dépendantes du niveau de la nappe et que les pisciculteurs ne sont pas d'accord avec les conclusions du rapport qui sont basées sur des hypothèses fausses. Il indique par ailleurs qu'il aurait quelques modifications à proposer à la note présentée par Christel Constantin-Bertin. La pisciculture Murgat n'est pas d'accord avec la formulation de Burgeap concernant la piste d'action « veiller à ne pas surexploiter l'aquifère localement au niveau des prélèvements en nappe de la pisciculture, qui peuvent impacter fortement le niveau de la nappe et le débit du réseau des Fontaines. » Ils envisagent également l'acquisition de piézomètres à placer à la fois sur un de leurs puits et dans la ZNS des Fontaines en amont (avec l'accord des promoteurs de la ZNS) afin de faire des relevés simultanés des niveaux.

Christel CONSTANTIN-BERTIN donne une explication du tableau 3 p. 19 du rapport de phase 4. Elle explique ainsi qu'en situation naturelle, il y a une chance sur 5 pour que, une année donnée, le débit mensuel le plus bas soit inférieure à 860 L/s alors qu'en situation anthropisée, statistiquement, il y a une chance sur 5 pour que le débit mensuel le plus bas soit inférieur à 210 L/s. L'explication est similaire pour le VCN10_5 : en situation naturelle, il y a une chance sur 5 pour que, une année donnée, la moyenne du débit mensuel sur 10 jours consécutifs soit inférieure à 840 L/s alors qu'en situation anthropisée, il y a une chance sur 5 pour que, une année donnée, la moyenne du débit mensuel sur 10 jours consécutifs soient inférieure à 60 L/s.

Philippe MIGNOT demande que l'explication de ce tableau soit faite dans le rapport d'étude afin que tous les lecteurs puissent le comprendre.

Olivier THIVIN indique qu'il serait plus simple que le bureau d'études et les pisciculteurs se rencontrent afin de pouvoir échanger sur les différents points.

Freddy MARTIN-ROSSET répond que les pisciculteurs avaient fait un mémoire de plusieurs pages. Il a été décidé de rédiger une liste de questions pour Artelia afin d'avoir des réponses écrites qui pourraient être intégrées dans le rapport. Suite à la réponse du bureau d'étude, une rencontre avec les pisciculteurs, quelques représentants du Bureau et Artelia sera organisée.

Hélène FLACHON indique que l'Agence de l'Eau souhaiterait également préciser quelques points sur la note transmise.

Jean-Paul NICOLET indique qu'il a relu la plaquette de synthèse de la thèse de Tiffanie Cave relative à la nappe de la molasse miocène et qu'il lui semble que certains éléments n'ont pas été suffisamment pris en compte dans l'étude de détermination des volumes prélevables. Il a préparé un certain nombre de questions qu'il souhaiterait également poser au bureau d'études Artelia.

- **La note sera amendée avec les demandes de correction et d'ajout faite lors de la réunion du Bureau (cf. note amendée jointe).**
- **La note sera transmise au bureau d'études Artelia en lui laissant un délai de réponse de deux semaines.**
- **Une rencontre entre les pisciculteurs, le bureau d'études et quelques représentants de la CLE sera**

organisée une semaine après la réponse du bureau d'études.

Concernant l'étude des volumes prélevables, Freddy MARTIN-ROSSET indique qu'il a reçu un courrier de la Chambre d'Agriculture de l'Isère. Il fait lecture de ce courrier qui précise que le scénario prévoyant le respect d'un volume moyen non plus sur une année mais sur une période de 5 à 10 ans leur semble plus cohérent avec la spécificité de l'usage agricole. La Chambre d'Agriculture de l'Isère souhaiterait donc que cette option soit validée dans le cadre des conclusions de l'étude et soit reprise plus précisément lors de la phase de concertation ultérieure.

➤ **Il est pris acte de cette demande mais il est précisé que ce sujet sera abordé lors de la phase de concertation.**

3 Bilan des réunions complémentaires relatives à l'étude des zones stratégiques pour l'alimentation en eau potable de la nappe de Bièvre Liers Valloire

Freddy MARTIN-ROSSET rappelle que suite aux courriers de réponse des communes concernées, il avait été décidé d'organiser, pour les cinq zones stratégiques qui posaient des problèmes, deux réunions avec les communes et les structures gestionnaires des captages d'eau potable concernés. Ces deux réunions ont eu lieu et ont permis de répondre aux interrogations et de valider les zones proposées (sous réserve de certaines conditions pour certaines).

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente, pour les cinq zones stratégiques, les éléments qui posaient problèmes ainsi que les réponses apportées et les décisions prises (cf. diaporama et document préparatoire n° 2).

Commentaires relatifs à la zone stratégique de Bougé-Chambalud

Pour la zone d'intérêt futur de Bougé-Chambalud, Christel CONSTANTIN-BERTIN ajoute que les données d'analyse de la qualité de l'eau du captage de Saint-Rambert-d'Albon ont été récupérées auprès de l'ARS. Ces données montrent des teneurs en nitrates aux alentours de 35 mg/L et la présence de pesticides (atrazine et ses métabolites) mais en dessous de la norme « eau potable ». Elle ajoute que Gérard FORCHERON lui a transmis les analyses de la qualité de l'eau de Ravifruit qui montrent des teneurs en nitrates d'environ 45 mg/L.

Gérard FORCHERON indique que les analyses d'eau des captages de Ravifruit sont préoccupantes car on y constate la présence de tétrachloroéthylène depuis 2009 avec une concentration en augmentation qui a atteint cinq fois la norme « eau potable ». Le tétrachloroéthylène est un solvant utilisé principalement pour le nettoyage à sec des tissus et pour le dégraissage des métaux.

Salvatore SAN FILIPPO dit qu'il faudrait retrouver l'origine de ce produit.

Christel CONSTANTIN-BERTIN précise qu'elle ne sait pas si le tétrachloroéthylène est recherché sur le captage de Saint-Rambert-d'Albon car elle n'avait demandé que les résultats pour les nitrates et les produits phytosanitaires. Elle va en faire la demande à l'ARS.

Hélène FLACHON indique qu'il faut attendre d'avoir la synthèse des résultats de la qualité de l'eau pour pouvoir se positionner sur la nécessité de réaliser des analyses complémentaires.

➤ **Un courrier sera transmis aux structures gestionnaires des captages d'eau potable situées à proximité de l'entreprise Ravifruit pour les informer de la présence de tétrachloroéthylène.**

Commentaires relatifs à la zone stratégique du captage des Alouette

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique que lors de la réunion avec les communes, il a été proposé d'autoriser les extensions de carrières existantes dans les zones stratégiques (mais pas les nouvelles carrières). Cependant, suite à l'envoi des documents préparatoires, la DREAL l'a informée que cette position ne pourrait pas être tenue car les contraintes qui s'imposeront aux extensions de carrières seront les mêmes que celles qui s'imposeront aux nouveaux projets ou aux demandes de renouvellement.

Commentaires relatifs à la zone stratégique du captage de la Vie de Nantoin

Par rapport à la zone stratégique du captage de la Vie de Nantoin, Jacques LIONET indique que certaines activités artisanales peuvent présenter plus de risque qu'une installation ICPE ou IOTA et qu'il faut donc éviter l'installation d'entreprises présentant le plus de risques de porter atteinte à la ressource en eau (sans préciser ICPE et IOTA).

- **Le Bureau valide les remarques faites lors des réunions complémentaires avec les communes. Elles devront être intégrées par les bureaux d'étude dans les rapports.**
- **Cette étude sera présentée lors de la prochaine réunion de la CLE pour validation.**

4. Préparation de la prochaine réunion de la CLE

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente l'ordre du jour qui avait été prévu lors de la réunion de Bureau du 5 juillet en précisant que la présentation des résultats de l'étude de détermination des volumes prélevables serait réalisée lors d'une réunion de la CLE ultérieure.

Freddy MARTIN-ROSSET propose d'ajouter un point sur la possibilité de reconduire le remplaçant de Christel CONSTANTIN-BERTIN pendant son congé maternité, pour une durée d'environ sept mois supplémentaires, en précisant que cela entraînera un coût supplémentaire pour les collectivités.

Hélène FLACHON demande qu'un point soit fait sur le calendrier d'élaboration du SAGE.

- **L'ordre du jour proposé est validé avec un point supplémentaire : remplacement de la chargée de mission pendant son congé maternité et éventuelle prolongation du poste.**
- **Un point sur le calendrier d'élaboration du SAGE sera fait dans les questions diverses.**
- **La prochaine réunion de la CLE aura lieu le jeudi 20 décembre à 16h00.**

5. Avis sur la délimitation du périmètre du SAGE Molasse Miocène du bas Dauphiné et alluvions de la plaine de Valence

Christel CONSTANTIN-BERTIN explique que le Préfet a sollicité de nouveau la CLE par rapport au périmètre du SAGE Molasse Miocène du bas Dauphiné et alluvions de la plaine de Valence afin d'avoir son avis sur l'intégration de la commune de Quincieu au SAGE Molasse et donc son retrait du SAGE Bièvre Liers Valloire (cf. diaporama et document préparatoire n° 3).

Freddy MARTIN-ROSSET demande l'avis de la commune de Quincieu.

Jacques LIONET répond que la commune de Quincieu n'avait pas répondu lors de la première demande d'avis et qu'elle vient d'être sollicitée de nouveau.

Jean-Paul NICOLET demande quelle position a été prise par rapport aux communes de Hauterives, Châteauneuf-de-Galaure et du Grand-Serre.

Jacques LIONET répond qu'il sera proposé au comité d'agrément du comité de bassin que le périmètre du

SAGE Molasse Miocène du bas Dauphiné et alluvions de la plaine de Valence soit limitrophe du périmètre du SAGE Bièvre Liers Valloire et que les communes de Hauterives, Châteauneuf-de-Galaure et du Grand Serre soient intégrées au SAGE Molasse.

Salvatore SAN FILIPPO demande que la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire soit consultée pour les projets qui auront lieu sur son bassin hydrographique mais en dehors du périmètre du SAGE.

Jacques LIONET répond que ce serait trop compliqué au niveau administratif. Il ajoute qu'il est a priori possible de nommer des membres avec voix non délibératives au sein d'une CLE et qu'il sera étudié si cela peut être mis en place pour la CLE du SAGE Molasse du bas Dauphiné et alluvions de la plaine de Valence (avec réciprocité de représentation non délibérative de la CLE du nouveau SAGE au sein de la CLE Bièvre-Liers-Valloire).

➤ **Il est émis un avis favorable sur le rattachement de la commune de Quincieu au SAGE Molasse et sur son retrait du SAGE Bièvre Liers Valloire.**

6. Demande de soutien de la commune d'Izeaux relatif à un centre d'enfouissement des déchets

Freddy MARTIN-ROSSET lit le courrier de la commune d'Izeaux qui demande le soutien de la CLE pour trouver une solution définitive au centre d'enfouissement des déchets.

Salvatore SAN FILIPPO indique qu'il parle au nom du comité d'Izeaux et propose que la CLE apporte son soutien car ce site n'est pas adapté et pourrait avoir des impacts négatifs sur la nappe de Bièvre Liers Valloire, mais qu'en l'état actuel du dossier la CLE n'aille pas plus loin.

Jean BUDILLON-RABATEL précise que l'arrêté d'autorisation prendra fin en 2022.

Freddy MARTIN-ROSSET propose d'apporter le soutien du Bureau de la CLE à la commune d'Izeaux et de leur transmettre un courrier en ce sens.

Jacques LIONET, indique, qu'en tant que représentant de l'Etat, il s'abstient sur ce sujet.

Information Post-Réunion :

Bruno GABET (DREAL Rhône-Alpes) précise que l'exploitant s'est engagé verbalement, lors d'une inspection en date du 30 septembre 2011, qu'il renoncera définitivement à ce site de stockage et retirera la globalité des déchets stockés lorsqu'il aura obtenu l'autorisation d'exploiter un site alternatif ou l'autorisation d'étendre son centre de stockage de St Quentin sur Isère, par réhaussement. Un dossier de demande d'autorisation est en cours de constitution pour cette extension, cette procédure lourde et complexe devrait durer de deux à trois ans.

➤ **Un courrier de soutien sera transmis à la commune d'Izeaux.**

7. Questions diverses

Remplacement de la chargée de mission pendant son congé maternité

Freddy MARTIN-ROSSET indique que le remplaçant de Christel Constantin-Bertin a été choisi et qu'il commencera sa mission le mercredi 21 novembre. Il s'appelle Damien Chantreau et avait le meilleur profil parmi les 4 candidats reçus en entretien. Il rappelle qu'il avait été proposé de le recruter sur une période d'un an. Cependant, cela demandant un effort financier supplémentaire pour les collectivités, cette décision sera prise dans le cadre du vote du budget.

Calendrier d'élaboration du SAGE

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente les modifications du calendrier d'élaboration du SAGE suite au retard pris pour la réalisation et la validation de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables. Elle indique que la validation des documents du SAGE par la CLE qui était prévue en mars 2014 ne pourra pas avoir lieu avant décembre 2014.

Jacques LIONET demande de préciser les études prévues dans le programme.

Christel CONSTANTIN-BERTIN répond qu'il faut valider l'étude des zones stratégiques pour l'alimentation en eau potable, finaliser l'étude de détermination des volumes maximums prélevables et engager le diagnostic hydromorphologique des cours d'eau.

Jacques LIONET demande comment sera réalisée l'évaluation environnementale.

Christel CONSTANTIN-BERTIN répond que si suite à son retour de congé maternité, le poste de Damien Chantreau a été reconduit, il aura pour principale mission de réaliser l'évaluation environnementale.

La séance est levée à 18h20.

5. Dates des prochaines réunions

CLE	Jeudi 20 décembre 2012 à 16h
BUREAU	Jeudi 10 janvier 2013 à 16h

Le 1^{er} Vice-Président,
Freddy MARTIN-ROSSET

Liste des présents

Etaient présents :

Nom Prénom	Organisme
BUDILLON-RABATEL Jean	UNICEM
FLACHON Hélène	Agence de l'Eau RM&C
FORCHERON Gérard	CC du Pays Roussillonnais
GABILLON Michel	CCI Nord Isère
GUERRY Jean-Louis	Syndicat du Lambroz et des Gouttes
LIONET Jacques	DDT de l'Isère
MARTIN-ROSSET Freddy	CC Rhône-Valloire
MIGNOT Philippe	Région Rhône-Alpes
MURGAT Laurent	Syndicat des Pisciculteurs du Sud-est
NICOLET Jean-Paul	Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Pays d'Albon
SAN FILIPPO Salvatore	FRAPNA Isère
THIVIN Olivier	CC du Pays de Chambaran
POURRAT Blandine	CC du Pays de Bièvre Liers
STEPHANINI Franck	Département de l'Isère
CONSTANTIN-BERTIN Christel	Chargé de mission de la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire
BENHIBA Karima	Secrétaire de la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire

Etaient excusés :

Nom Prénom	Organisme
BARBIER Jean-Pierre	CC du Pays de Bièvre Liers
GARCIA Basile	DDT de la Drôme
LONJARET Emmanuelle	DREAL Rhône-Alpes
MONNET Jean-Claude	Fédération de Pêche de la Drôme
NUCCI Christian	Conseil général de l'Isère
PELISSIER Maurice	Président de la CLE
PETIT Jean-Luc	Chambre d'Agriculture de l'Isère
PIN Jean	Syndicat Intercommunal Eau Potable Valloire Galaure
LOUIS Mathias	Région Rhône-Alpes
MORAND Claire	Agence de l'Eau RM&C